

Bureau du commissaire à l'équité

États financiers

31 mars 2014

Rapport du vérificateur indépendant

À la commissaire à l'équité

Nous avons vérifié les états financiers du **Bureau du commissaire à l'équité** ci-joints, qui comprennent le bilan au **31 mars 2014**, l'état des résultats d'exploitation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction vis-à-vis des états financiers

La direction est chargée de la préparation et de la présentation équitable de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif et de tout contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers qui soient exempts d'inexactitudes importantes dues à une fraude ou à une erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que les exigences éthiques soient satisfaites et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures pour obtenir des données probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures sont choisies en fonction du jugement du vérificateur, et notamment de l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers dues à une fraude ou à une erreur. Dans le cadre de l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte du contrôle interne de l'entité relatif à la préparation et à la présentation équitable des états financiers en vue d'établir des procédures de vérification qui soient adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité dudit contrôle interne. La vérification comprend également l'évaluation de la pertinence des conventions comptables suivies et de la plausibilité des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et pertinents pour servir de base à l'expression de notre opinion en la matière.

Bureau du commissaire à l'équité

Rapport du vérificateur indépendant

Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au **31 mars 2014**, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le **31 mars 2014**, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif.

Mississauga (Ontario)

Le 23 avril 2014

Clarkson Rouble s.r.l.

Comptables agréés

Comptables publics agréés

Bureau du commissaire à l'équité

Bilan Au 31 mars

	2014	2013
Actif		
À court terme		
Trésorerie	199 562	\$ 163 982 \$
Placements à court terme	120 000	-
Débiteurs	-	72 500
Remise de la taxe de vente	40 747	40 720
Charges payées d'avance	2 295	3 414
	362 604	280 616
Immobilisations (Note 3)	138 711	170 666
	501 315	\$ 451 282 \$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	42 194	\$ 44 981 \$
Produits comptabilisés d'avance		
- Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	170 000	120 000
	212 194	164 981
Actif net		
Fonds d'immobilisations	138 711	170 666
Fonds non affecté	150 410	115 635
	289 121	286 301
	501 315	\$ 451 282 \$

Au nom du Bureau :

Commissaire

Bureau du commissaire à l'équité

État des résultats d'exploitation Exercice clos le 31 mars

	2014	2013
Recettes		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	1 749 962	\$ 1 762 400 \$
Revenu en intérêts	6 502	4 731
	<u>1 756 464</u>	<u>1 767 131</u>
Dépenses		
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 225 262	1 269 870
Services	295 387	283 515
Administration	147 828	128 571
Transport et communications	50 961	46 995
	<u>1 719 438</u>	<u>1 728 951</u>
Excédent des recettes sur les dépenses avant amortissement	37 026	38 180
Amortissement des immobilisations	34 206	36 055
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	2 820	\$ 2 125 \$

Bureau du commissaire à l'équité

État de l'évolution de l'actif net Exercice clos le 31 mars

	Fonds d'immobilisations	Fonds non affecté	2014	2013
Solde, début de l'exercice	170 666 \$	115 635 \$	286 301 \$	284 176 \$
Excédent des recettes sur les dépenses (34 206)		37 026	2 820	2 125
Transfert au fonds d'immobilisations	2 251	(2 251)	-	-
Solde, fin de l'exercice	138 711 \$	150 410 \$	289 121 \$	286 301 \$

Bureau du commissaire à l'équité

État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars

	2014	2013
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	2 820	\$ 2 125 \$
Articles ne nécessitant pas de dépenses		
Amortissement	34 206	36 055
	37 026	38 180
Variation nette du fonds de roulement		
Fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	72 500	(72 500)
Remise de la taxe de vente	(27)	16 661
Charges payées d'avance	1 119	(1 950)
Créditeurs et charges à payer	(2 787)	836
Placements à court terme	(120 000)	-
Produits comptabilisés d'avance	50 000	(223 000)
Augmentation (diminution) provenant des activités d'exploitation	37 831	(241 773)
Investissements		
Achat d'immobilisations	(2 251)	(625)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	35 580	(242 398)
Trésorerie, début de l'exercice	163 982	406 380
Trésorerie, fin de l'exercice	199 562	\$ 163 982 \$

Bureau du commissaire à l'équité

Notes aux états financiers

31 mars 2014

1. Objectif du Bureau

Le Bureau du commissaire à l'équité est chargé de l'évaluation des pratiques d'inscription de certaines professions réglementées. Son objectif consiste à s'assurer que ces pratiques sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour quiconque demande à exercer sa profession en Ontario.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans le cadre de ces états financiers sont les suivantes :

a) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme se composent de l'encaisse, des comptes bancaires courants et des placements à court terme, avec rachat dans les 365 jours à compter de la fin de l'exercice.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

c) Recettes

Les fonds fournis par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration sont comptabilisés pour l'exercice durant lequel ils ont été reçus.

d) Incertitude relative à la mesure

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction établisse un budget et émette des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés et la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date de préparation des états financiers, et sur les montants des recettes et des dépenses

déclarés durant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Principales conventions comptables (suite)

e) Évaluation des instruments financiers

Le Bureau évalue initialement ses actif et passif financiers à leur juste valeur. Le Bureau évalue ensuite tous ses actif et passif financiers au coût amorti. L'actif financier évalué au coût amorti inclut la remise de la taxe de vente à recevoir. Le passif financier évalué au coût amorti inclut les créditeurs, les charges à payer et les produits comptabilisés d'avance. L'entité n'a pas désigné d'actif ou de passif financier devant être évalué à la juste valeur.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont les suivantes :

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencement	133 028 \$	98 650 \$	34 378 \$	51 039 \$
Matériel informatique	16 812	16 319	493	952
Améliorations locatives	166 888	63 048	103 840	118 675
	316 728 \$	178 017 \$	138 711 \$	170 666 \$

4. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Le Bureau ne court pas de risque important à l'heure actuelle en la matière.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend le risque pour le Bureau de ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations liées au passif financier. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation fournissent une partie importante des besoins de trésorerie du Bureau.